

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt six du mois de mars à vingt heures, le conseil municipal de la Commune d'OLLOIX, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard FAYE, Maire.

Présents : CHANDEZON Jean – DUPONT Dominique (Adjoint) BASSET Edwige – COZ Martine – DABERT Marie-France – MARC CHANDEZE Philippe – MONTALVERNE Jean-Louis – SAVIGNAT Pierre - SERVIER Gilles.

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.
Edwige BASSET est nommée secrétaire de séance.

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2011

Le détail des comptes administratifs ,restes à réaliser inclus, est le suivant :

Compte principal :

En fonctionnement un excédent de :	55 703.35 €uros
En investissement un déficit de :	57 481.42 €uros
Soit un déficit global de : 1 778.07 €uros	

Compte annexe de l'eau :

En fonctionnement un excédent de :	5 969.80 €uros
En investissement un excédent de :	6 243.40 €uros
Soit un excédent global de : 12 213.20 €uros	

Compte annexe de l'assainissement :

En fonctionnement un excédent de :	8 573.27 €uros
En investissement un déficit de :	16 599.18 €uros
Soit un déficit global de : 8 025.91 €uros	

Compte annexe du CCAS :

En fonctionnement un excédent de :	1868.99 €uros
Pas de budget d'investissement :	
Soit un excédent global de : 1 868.99 €uros	

Le compte de gestion et le compte administratif du CCAS ont été approuvés à l'unanimité par les membres du CCAS lors de sa session du 26 mars à 18 heures trente.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Jean CHANDEZON, adjoint au maire, les comptes administratifs de l'exercice 2011 sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal, Monsieur MARION BERTHE. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Pour le budget principal de la commune :

- d'affecter à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 55 703.35 €uros.

Pour le budget de l'eau :

- de conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 5 969.80 €uros.

Pour le budget de l'assainissement :

- d'affecter à la section d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 8 573.27 €uros.

Pour le budget CCAS

- de reporter au fonctionnement la totalité de l'excédent, soit 1 868.99 €uros.

3. ETUDE ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

Budget principal de la commune :

Le budget primitif 2012, présenté par M. le Maire s'équilibre :

- **en section de fonctionnement** à 235 519 €uros. Ce budget permet d'alimenter la section d'investissement pour 46 561 €uros, tout en versant 39 650 €uros au budget du SIVOS correspondant à la part de la commune d'Olloux pour l'autofinancement annuel de l'école intercommunale, y compris la participation à l'annuité d'emprunt des 1^{er} et 2^{ème} tranches de travaux de l'école de la Monne.

Ce budget est caractérisé cette année par :

- une stabilité des produits attendus des impôts et taxes
- une stabilité des dotations et participations correspondant au gel décidé par l'Etat

- **en section d'investissement** à 279 614 €uros dont :

* En dépenses sont prévues principalement :

- les honoraires liés à l'élaboration du PLU,
- la totalité du coût des travaux et études de l'opération de rénovation de la place de la CHARREYRADE et la finition de la voirie de la CROZE pour un montant de 163 852 euros.
- Le solde de l'enfouissement des réseaux de la CROZE à payer au SIEG + une provision pour changer un candélabre endommagé, soit 11 800 euros.

* En recettes sont prévues :

- Les subventions correspondantes (FIC bonifié + DETR) pour un montant total de 83 000 euros
- Un emprunt couvrant la TVA pour 28 695 euros.
- L'emprunt d'équilibre atteint cette année 50 777 euros

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Budget de l'eau :

Le budget primitif de l'eau s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 42 071 €uros,
- en section d'investissement à 27 534 €uros, correspondant en dépenses à une provision de 11394 €uros pour les travaux de la Charreyrade.

En recettes, l'ensemble est couvert sans aucun emprunt.

Budget de l'assainissement :

Le budget primitif de l'assainissement s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 32 476 €uros, qui permettent de dégager 3 677 €uros pour la section d'investissement.
- en section d'investissement, le budget s'équilibre à 50 003 €uros, dont 5 622 €uros en dépenses pour l'opération d'assainissement du ris aval (couvrant le montant de la pré- étude cf. § 12)

Budget du CCAS :

Le budget de fonctionnement du CCAS s'équilibre à 4 900 €uros, les recettes proviennent essentiellement du budget principal et les dépenses dues aux « festivités » sont destinées tant aux jeunes qu'aux anciens du village.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2012

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de maintenir en 2012 les taux d'imposition de 2011.

5. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT CAMPAGNE 2012 – 2013

Il est proposé de maintenir inchangés les tarifs concernant l'eau et l'assainissement pour la prochaine campagne de l'année 2013. De même, le tarif de l'eau vendue à Montaigut le Blanc pour CHAZOUX n'est pas modifié.

Le conseil approuve, à l'unanimité cette proposition.

6. MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES GÎTE COMMUNAL SUITE AU PASSAGE DE MONSIEUR LE TRESORIER

Monsieur Marion Berthe, lors d'une visite contrôle de la régie du gîte a émis quelques remarques qu'il est nécessaire de corriger formellement au sein d'une délibération, notamment :

- ➔ Il est précisé que les frais d'électricité (au-delà de 8KWh décomptés obligatoirement), la taxe de séjour dont le montant est fixé annuellement par décision de la Communauté de Communes, et la location des draps font l'objet de la facturation en régie et ajoutés à ce titre, sur la délibération initiale de création .

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

- Il est précisé que les fonds perçus peuvent être soit des numéraires, soit des chèques
- la date des versements des fonds en trésorerie sera fixée obligatoirement à une périodicité minimum d'une fois par mois et s'effectuera « en mains propres » par le régisseur ou son suppléant en trésorerie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide ces propositions énoncées par Monsieur le Maire.

7. CLOTURE DE LA REGIE MUNICIPALE DE PESAGE

La régie instituée le 31/12/1985 pour la gestion de pesage à la bascule du fond d'Olloix n'a jamais été supprimée. Or, la bascule n'étant plus adaptée, cette régie municipale n'a plus d'intérêt. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide donc la clôture de cette régie.

8. RE-ACTUALISATION DES TARIFS DE VENTE DE BOIS COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération adoptée le 23 mars 2009 concernant la vente de bois de coupe aux habitants de la commune qui en font la demande en mairie.

Le conseil municipal, après délibération, autorise la vente de ce bois pour un montant de 37€ le stère et charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

9. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES CHEIRES : DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en décembre 2011 par la communauté de communes Les Cheires concernant :

- les diagnostics d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.
- L'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et l'évaluation des logements locatifs publics.

Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges a été validé par l'ensemble des communes de la COM COM et par le Sivom de Saint-Amant-Tallende/Saint-Saturnin, sur la base de l'inventaire du patrimoine qu'elles ont chacune réalisé.

Cette consultation concerne aussi bien le patrimoine de la communauté de communes, celui du Sivom de Saint-Amant-Tallende/Saint-Saturnin, que celui des communes.

Sur proposition de la commission intercommunale d'accessibilité, qui a analysé les offres, le conseil communautaire, qui s'est réuni le 27 février 2012, a retenu le bureau d'études SORMEA (Clermont-Ferrand), pour la réalisation de ces diagnostics d'accessibilité pour un montant total de 31 044,58 € TTC.

Le marché doit être conclu dans le cadre d'un groupement de commandes. La communauté de communes, coordonnateur du groupement de commandes, paiera l'intégralité des factures auprès du bureau d'études SORMEA et sollicitera pour son compte, celui des

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

communes et du Sivom, une subvention d'un montant de 50% du coût hors taxes de l'étude. Chaque commune reversera à la communauté de communes le montant de sa participation.

Le plan de financement pour la commune d'Ollaix est le suivant :

Montant de l'étude (chiffage SORMEA sur la base de l'inventaire communal)	1668,42 € TTC
Subvention sollicitée (50% du hors taxes)	697,50 €
Montant de la participation pour la commune d'Ollaix à reverser à la communauté de communes dans le cadre du groupement de commandes :	970,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.
- autorise l'inscription des crédits d'un montant de 970,92 € au budget communal, qui seront reversés par la commune à la communauté de communes pour le financement de l'étude.

10. ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'EPF SMAF

Monsieur le Maire expose que les communes de :

- COSTAROS, département de la Haute Loire, par délibération en date du 29 novembre 2011,
- SAINT MARCEL EN MARCILLAT, département de l'Allier, par délibération en date du 13 juillet 2011,
- et la communauté d'agglomération DU PUY-EN-VELAY, département de la Haute-Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Église, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, par délibération du 7 octobre 2011,

ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre 2011 et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

11. RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT CAE

Monsieur le Maire, conformément au souhait exprimé par la commission des travaux a entrepris, cette année encore, des démarches auprès de Pôle emploi et du Centre de gestion afin de recruter un agent saisonnier en contrat CAE chargé notamment, d'aider l'employé communal dans l'entretien des espaces verts, d'avril à septembre, à raison de 20 heures par semaine.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de ce poste d'agent technique en contrat CAE, charge Monsieur le Maire de toutes les démarches et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette embauche.

12. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR PRE-ETUDE DE LA STATION DU BOURG ET DE LA CHARREYRADE (section aval)

Il est nécessaire de continuer le programme de suppression d'arrivée des eaux parasites dans le réseau collecteur d'assainissement. La 1^{ère} partie vient d'être réalisée avec le programme de la CROZE et la réalisation de l'assainissement séparatif rue sous les jardins.

Ce programme va se poursuivre avec la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Charreyrade. Pour autant, la partie aval du Ris reste à traiter et plusieurs solutions techniques semblent possibles.

Par ailleurs, il est nécessaire de fixer dès cette année l'emprise de la future station du bourg en fonction des caractéristiques étudiées dans le diagnostic « assainissement ». Cette emprise sera intégrée dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Pour aider la commune à retenir les solutions optimales, une consultation a été lancée entre plusieurs bureaux d'études, en vue d'établir une pré-étude couvrant ces différentes questions. Parmi les sociétés consultées SAFEGE Environnement, le cabinet BARRAND, la société MERLIN et le bureau EGIS Eau. Après études des propositions parvenues en mairie, c'est la société EGIS Eau qui a été retenue pour un montant de 4 700 € HT

13. PROJET DE TERRITOIRE : APPROBATION DE LA PHASE STRATEGIQUE

La communauté de communes a lancé en 2011 une démarche participative visant à redéfinir son projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Après la réalisation d'un diagnostic, présenté par le bureau STRATEAL partagé par l'ensemble des délégués communautaires et par les habitants, le comité de pilotage a élaboré une stratégie de développement que M. le Maire a présenté au conseil municipal. Les élus municipaux sont invités à faire valoir leur point de vue et à communiquer leur proposition avant la réalisation du programme d'actions qui devrait s'élaborer d'ici septembre prochain.

Des assises du projet de territoire auront lieu à AYDAT le Vendredi 4 mai prochain : les élus municipaux sont tous conviés à y participer et à s'inscrire dans les ateliers de travail qui seront animés par le bureau STRATEAL et des experts ou des « témoins » d'expériences semblables.

Les habitants de la commune peuvent consulter les documents correspondants en mairie ou en communauté de communes.

14. QUESTIONS DIVERSES

*** SUPPLEANT AU SIEG**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il a été demandé par le SIEG, suite à la démission de Monsieur PRUGNARD en 2011, de nommer un nouveau suppléant à Monsieur Dominique DUPONT, titulaire à l'assemblée de cet EPCI.

Il est proposé d'élire Monsieur Jean Louis MONTALVERNE comme suppléant.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

A l'unanimité, après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cette décision.

*** CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la possibilité pour les agents territoriaux d'évoluer dans leur carrière en fonction de leur ancienneté et donne lecture de la décision du Comité technique paritaire qui s'est prononcé favorablement lors de sa session du 16 mars 2012.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 21 février 2003, le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe avait été créé afin de nommer Christelle VALLAUD en poste à ce grade suite à l'obtention du concours d'adjoint administratif et considérant que les conditions d'ancienneté requises sont atteintes afin de lui permettre d'accéder au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à savoir compter au moins 6 ans de services effectifs dans le grade et avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de :

- > supprimer le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- > de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à plein temps, à raison de 35 heures par semaine à la date du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

*** VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la lettre envoyée par le centre national de la fonction publique territoriale le 3 novembre 2011.

L'assemblée délibérante de la commune d'Olloix demande au gouvernement que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

*** ADHESION AU DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, le ministère de l'Intérieur a mis en place un dispositif de télétransmission, le programme «ACTES» qui permet aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de transmettre par voie électronique, au représentant de l'Etat, les actes soumis au contrôle de légalité.

La collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet et le prestataire opérateur transmetteur éventuel une convention comprenant notamment :

- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la référence du dispositif homologué.

SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

A cet effet, Monsieur le Maire précise qu'une consultation va être engagée afin de sélectionner l'opérateur de télétransmission homologué par l'Etat pour un acheminement électronique juridiquement et techniquement sécurisé.

Les membres du conseil municipal, après délibération, décident :

- d'opter pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture
 - de retenir l'offre la mieux disante lors de la consultation de l'opérateur homologué
 - de désigner les personnes responsables de la télétransmission,
- et chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à l'application de cette décision.

*** SIEG : MAINTENANCE DES ILLUMINATIONS FESTIVES**

Après lecture aux membres du conseil municipal du courrier envoyé par le SIEG concernant l'importante augmentation des tarifs applicables à la maintenance des illuminations festives dans les deux années à venir, Monsieur le maire propose, à la demande du syndicat, de réfléchir à la réforme de certains motifs afin de maintenir le taux de cotisation actuelle.

Dominique DUPONT, délégué au SIEG et Adjoint aux travaux évaluera les motifs les plus vétustes à réformer et communiquera aux services concernés les emplacements à privilégier.

*** DEMANDES DE L'ASSOCIATION OLLOISIRS**

Trois lettres sont parvenues en mairie en février et mars pour demander à la commune :

- la mise à disposition pour l'association d'un terrain pour réaliser des potagers familiaux
- l'acquisition de cages de but pour pratiquer le foot sur le terrain du pré de Barre,
- l'autorisation d'organiser un tournoi de jeux de boules en juin prochain.

Après discussion, le conseil décide de donner satisfaction à l'association pour les points 2 et 3 (sous réserves de la localisation du but, de sa mise en sécurité et d'une entente préalable avec les riverains). Par contre, la mise à disposition de terrains pour réaliser un potager semble une question qui doit se résoudre entre particuliers, la commune n'ayant pas spécialement de terrains aptes à répondre à cette demande.